

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-805

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par le Radar (Bayeux) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement, rue des Cuisiniers à l'occasion du chargement d'œuvres,

CONSIDERANT que ce chargement aura lieu **les vendredis 14 novembre 2025 et 09 janvier 2026**,

CONSIDERANT que ce chargement est de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules et engins à deux roues sera interdit **les vendredis 14 novembre 2025 et 09 janvier 2026** :

- *Rue des Cuisiniers, parking du Violet, sur 2 places de stationnement.*

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le Radar.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trois novembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

